

Conditions Générales de Vente

Les présentes conditions de vente régissent les rapports entre AIDER SANTÉ FORMATION et son client agissant à titre professionnel ou à titre personnel, pour la réalisation d'une prestation de formation ou d'information, et prévalent sur tout autre document, y compris s'il y a lieu sur les Conditions Générales d'Achat du client.

I - Modalités d'inscription

Les inscriptions se font à l'aide d'un bulletin de pré-inscription.

Le bulletin est téléchargeable sur le site internet www.aidersante.com/ dans la rubrique « Formation » (dans l'onglet « offre de formation ») ou sur simple demande à l'adresse : centreformation@aidersante.com

Une confirmation d'inscription est adressée au client par e-mail ou par courrier ; par la suite, une convention ou un contrat de formation est établi(e) en 2 exemplaires dont un exemplaire signé à retourner par le client à AIDER SANTÉ FORMATION. Le contrat ou la convention est transmis(e) au client accompagné du présent document « Conditions Générales de Vente ».

Au plus tard deux semaines avant le démarrage de la formation, le stagiaire reçoit une convocation ainsi que le règlement intérieur et autres modalités pratiques.

II - Prix

Pour les formations « inter », les prix sont indiqués nets par personne. Les tarifs sont forfaitaires ; ils comprennent la formation ou le séminaire et les supports pédagogiques, physiques ou dématérialisés le cas échéant. Dans le cas de prestations présentiels, les pauses et les déjeuners sont offerts.

Toute formation suivie partiellement est due dans sa totalité.

Les formations « intra » donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation sur mesure et à un devis personnalisé ajusté selon les caractéristiques du projet de formation.

Les formations « inter » ont lieu dans les locaux d'AIDER SANTÉ FORMATION ou les locaux désignés à cet effet.

III - Conditions de règlement

Le règlement se fait sur facture à l'issue de la prestation par chèque à l'ordre d'AIDER SANTÉ FORMATION ou par virement. La facture est accompagnée de l'attestation d'assiduité, des feuilles d'émargement, le bilan du questionnaire de satisfaction du ou des stagiaires concernés ainsi qu'un support d'enquête de satisfaction sur l'impact de la formation en situation professionnelle.

Un acompte de 30% de la totalité des frais est demandé à la commande (devis retourné signé ou bulletin d'inscription validé).

Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le client de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal et ce, sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.



AIDER SANTÉ FORMATION ne pratique pas l'escompte.

Outre les pénalités de retard prévues aux présentes, le client en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur, à l'égard d'AIDER SANTÉ FORMATION, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros. Cette indemnité sera due en cas de retard de paiement de toute créance dont le délai de paiement aura commencé à courir après cette date.

Si le client souhaite qu'un organisme collecteur (OPCA) prenne en charge le règlement de la prestation de formation, il lui appartient de le mentionner lors de l'inscription. Dans ce cas, le bulletin d'inscription doit préciser l'adresse de l'OPCA.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, le client s'acquittera du solde du coût de la formation. En tout état de cause, si la prise en charge par l'OPCA du montant de l'action de formation n'est pas reçue par AIDER SANTÉ FORMATION dans les délais convenus, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

A l'issue de la prestation, AIDER SANTÉ FORMATION adresse au client ou, le cas échéant, à l'OPCA une facture acquittée.

IV - Annulation ou report du fait d'AIDER SANTÉ FORMATION

L'AIDER SANTÉ FORMATION se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la prestation.

Dans ce cas, le client est prévenu dans les plus brefs délais de cette annulation ou de ce report.

Aucune indemnité compensatrice ne sera versée au client en raison d'un report ou d'une annulation du fait d'AIDER SANTÉ FORMATION.

V - Annulation du fait du client

Toute annulation doit être communiquée par écrit.

Si l'annulation intervient jusqu'à six (6) jours calendaires avant la date de début de la formation, et en l'absence de report sur une session ultérieure, AIDER SANTÉ FORMATION retiendra sur le coût total les sommes qu'elle aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de cette action à la date de l'annulation.

Si l'annulation intervient moins de six (6) jours calendaires avant la date de début de la formation, et en l'absence de report sur une session ultérieure, AIDER SANTÉ FORMATION se réserve le droit de facturer au client la totalité des coûts de l'action.

En cas de non-participation à la formation sans annulation d'inscription préalable, d'abandon en cours de formations par un ou plusieurs stagiaires pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, AIDER SANTÉ FORMATION se réserve le droit de facturer au client la totalité du coût de la formation.

En cas de force majeure dûment reconnue, et peu importe la date du dédit ou de l'abandon, AIDER SANTÉ FORMATION retiendra sur le coût total les sommes qu'elle aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de cette action.



VI - Substitution

L'AIDER SANTÉ FORMATION permet au client, avant le début de la prestation, de substituer au participant inscrit une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins de formation.

VII - Obligations du client

Le client veille à ce que les participants inscrits possèdent bien les connaissances requises et disposent des compétences nécessaires pour suivre la formation.

Le client s'engage à remettre au participant la convocation, le programme et le règlement intérieur préalablement au démarrage de l'action de formation.

Il transmet également aux stagiaires les questionnaires préalables et les évaluations à distance et veille au retour de ces documents renseignés à AIDER SANTÉ FORMATION.

VIII - Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques réalisés par AIDER SANTÉ FORMATION et remis aux participants restent la pleine propriété intellectuelle d'AIDER SANTÉ FORMATION.

IX - Confidentialité et communication

AIDER SANTÉ FORMATION et le Client s'engagent à garder confidentiels les documents et informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par AIDER SANTÉ FORMATION au Client.

AIDER SANTÉ FORMATION s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations, les organismes légaux ou réglementaires de contrôle de l'activité d'AIDER SANTÉ FORMATION et aux OPCA, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par AIDER SANTÉ FORMATION comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise AIDER SANTÉ FORMATION à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant. Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quelle que soit leur nature, qu'ils soient économiques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir eu accès au cours de l'exécution de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.



X - Responsabilité

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par la responsabilité civile de leur établissement d'origine.

AIDER SANTÉ FORMATION certifie au client qu'il est titulaire d'une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle limitée aux dommages matériels et corporels directement liés à l'exécution des prestations pour les besoins des présentes Conditions générales et souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable.

XI - Droit Applicable et attribution de compétence

Le contrat est régi par la loi française. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges relatifs à l'exécution de la prestation.

A défaut d'accord amiable, les tribunaux de Montpellier seront seuls compétents.